

## Médiation et Arbitrage dans les contrats à l'international

La médiation et l'arbitrage sont des solutions efficaces pour la résolution de différends, tant en France qu'à l'international, et souvent plus rapides et moins coûteuses que les actions auprès d'un tribunal. Encore faut-il l'avoir prévu lors de la négociation et la rédaction du contrat.

Le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP) est l'un des principaux centres européens de gestion et de résolution des conflits commerciaux et il est régulièrement nommé par les tribunaux en qualité de médiateur judiciaire, à l'initiative du juge ou à la demande des parties.

Nous vous invitons à une réunion d'information le

**Lundi 30 janvier 2012**

Au Tribunal de Commerce des Côtes d'Armor à Saint-Brieuc

### Programme :

#### 16h30 - 18h00 : Présentation du Tribunal de Commerce de Saint Brieuc

- Visite et présentation du rôle du tribunal par Maître Loïc TEPHO, greffier
- Témoignage et échanges avec Jean-Jacques FUAN, juge et conseiller du Commerce Extérieur de la France

#### 18h00 - 20h15 : Présentation du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris par Sophie HENRY, Secrétaire Générale

- Son fonctionnement
- Médiation ou arbitrage : que choisir ?
- Les solutions proposées dans le cas de litiges survenant avec vos clients, fournisseurs ou autres prestataires en France et à l'étranger
- Comment prévoir ce recours dans vos contrats

#### 20h30 - 22h00 : Dîner avec les intervenants

### CONTACTS

Animateurs de la communauté

**Frédéric BARBIER**

Tél. : 02 96 75 11 53

frederic.barbier@cotesdarmor.cci.fr

**Annie LE MASSON**

Tél. : 02 96 78 62 05

annie.le-masson@cotesdarmor.cci.fr

>> Participera à la visite du tribunal

>> Participera à la réunion (30 €)

>> Ne participera pas

>> Restera dîner (26 €)

